

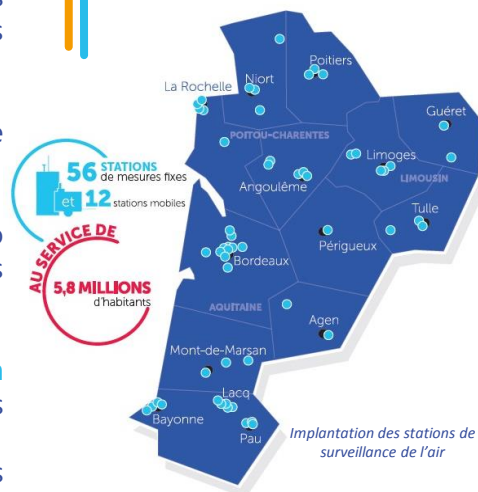
# APPEL AUX DONS DEDUCTIBLES DE LA TGAP AIR 2019

**En reversant votre TGAP à Atmo Nouvelle-Aquitaine, vous devenez acteur de la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine !**

## Pourquoi verser votre TGAP AIR à Atmo Nouvelle-Aquitaine ?

Le statut de partenaire-membre d'Atmo Nouvelle-Aquitaine peut ouvrir des droits pour :

- **participer aux instances de direction** de l'association : Assemblée Générale dans un premier temps puis Conseil d'Administration (sous réserve d'élection). Cette participation permet d'influer sur la teneur des programmes d'actions de l'association.
- **réaliser des campagnes de mesures spécifiques** (sous réserve de financement et selon les possibilités d'intervention de l'association).
- **bénéficier de l'expertise scientifique et technique** d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour l'instruction de dossiers concernant des problématiques de qualité de l'air.
- **mettre en place des actions d'information et de sensibilisation** (internes/externes) en partenariat avec Atmo Nouvelle-Aquitaine lors d'événements de toute nature relatifs à la qualité de l'air :
  - participation physique à des réunions, des conférences, tables rondes et expositions
  - mise à disposition d'outils de sensibilisation (brochures, plaquettes, affiches, stand...).
- **recevoir systématiquement les différentes publications** relatives à la qualité de l'air et aux actions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine (bulletin quotidien, alerte pollution, newsletter mensuelle, rapports d'activité, bilans annuels de la qualité de l'air...).



66

## Contacts utiles :

**Alain Gazeau - Directeur Général :**

agazeau@atmo-na.org

Tél : 09 71 04 64 01

**Catherine MARCO  
Secrétariat Général :**

contact@atmo-na.org

Tél. : 09 84 200 100

Atmo Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional de l'air

Pôle de La Rochelle – adresse postale

ZI Périgny / La Rochelle

12 rue Augustin Fresnel

17 180 PERIGNY

Tél : 09 84 200 100

contact@atmo-na.org



www.atmo-nouvelleaquitaine.org

FE015-ADM-V2

# VERSEMENT DE LA TGAP AIR

## Comment sont utilisés les dons versés à Atmo Nouvelle-Aquitaine ?

Les dons de TGAP participent au financement des nombreuses missions règlementaires de l'association telles que :

- **La surveillance 24h/24 et 7j/7** de plus de 20 polluants règlementés sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine via un réseau de près de 60 stations fixes et mobiles implantées sur tout le territoire.
- **La diffusion quotidienne** d'un indice de qualité de l'air et de prévisions (J+1) en tout point du territoire, de cartographies à l'échelle du quartier pour certaines agglomérations.
- **La gestion des pics de pollution** : Atmo Nouvelle-Aquitaine alerte les autorités et informe les différents publics lors d'épisodes de pollution.
- **Le développement et l'amélioration des outils tels que** : la modélisation régionale et urbaine, la mise à jour de l'inventaire des émissions, la caractérisation des particules, le suivi de polluants non règlementés (particules ultrafines, pesticides, pollens)...
- **Les actions de sensibilisation** : nouveau site Web, développement de nouveaux supports d'information et de sensibilisation, interventions publiques, participation à des forums, formation d'enseignants, partenariats ...

## Comment effectuer votre versement ?

Les dons déductibles de votre **TGAP AIR 2019** sont ceux versés à Atmo Nouvelle-Aquitaine entre le **01/06/2018** et le **31/05/2019**.

Pour cela, il suffit de régler le montant de votre don à  
Atmo Nouvelle-Aquitaine

**avant le 31/05/2019**

Un reçu fiscal vous sera ensuite transmis afin que vous puissiez le joindre à votre déclaration aux douanes.

### LES MISSIONS d'Atmo Nouvelle-Aquitaine



**SURVEILLER 24H/24**  
l'air de votre région



**ACCOMPAGNER**  
les décideurs  
dans leurs plans d'actions



**ALERTER**  
en prévision d'épisodes  
de pollution



**INFORMER**  
pour sensibiliser

### CHIFFRES CLÉS d'Atmo Nouvelle-Aquitaine



**40 ANS**  
d'expertise en qualité de l'air



**PRÈS DE 190 MEMBRES**



**38 SALARIÉS**



**près de 5Md'€**  
de budget annuel de  
fonctionnement



**11 AGGLOMÉRATIONS**  
couvertes par de la modélisation  
haute résolution

# BORDEREAU DE VIREMENT

## A RENVOYER AVANT LE 31/05/2019

Société :

N\*Siret :

Nom et prénom de l'interlocuteur :  Fonction de l'interlocuteur :

Adresse :

CP :  Ville :

Téléphone :  Email :

Ces éléments sont nécessaires pour l'établissement et l'envoi du reçu fiscal.

**Nous souhaitons faire un don déductible de la TGAP AIR à Atmo Nouvelle-Aquitaine, observatoire régional de l'air pour un montant de :**

..... €

+

**Cotisation annuelle .....250 ..... € (différencier le virement)**  
**(voir bulletin d'adhésion ci-joint)**

**Rappel : Il faut être à jour de la cotisation annuelle** pour que la TGAP versée à Atmo Nouvelle-Aquitaine soit déductible de la TGAP AIR

**Notre règlement vous parviendra par :**

- Chèque à l'ordre d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
- Virement (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0141 6546 020-BIC : CCOPFRPPXXX)  
**merci d'indiquer le nom de la société et le N° Siret dans l'objet du virement**

# VERSEMENT DE LA TGAP AIR 2019

## Tarifs de la TGAP AIR 2019 au titre des émissions de substances polluantes de l'année 2018

NATURE DES EMISSIONS TAXABLES	Unité	Tarif en euros 2018	Tarif en euros 2019	Augmentation
Oxyde de soufre et autres composés soufrés	Tonne	140.41	141.81	1%
Acide chlorhydrique	Tonne	47.79	48.27	1%
Protoxyde d'azote	Tonne	71.7	72.42	1%
Oxydes d'azote et autres composés oxygénés de l'azote, à l'exception du protoxyde d'azote	Tonne	169.48	171.17	1%
Hydrocarbures non méthaniques, solvants et COV	Tonne	140.41	141.81	1%
Poussières totales en suspension (PTS)	Tonne	268.26	270.94	1%
Arsenic	Kilogramme	516.15	521.31	1%
Selenium	Kilogramme	516.15	521.31	1%
Mercuré	Kilogramme	1032.29	1042.61	1%
Benzène	Kilogramme	5.17	5.22	1%
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Kilogramme	51.62	52.14	1%
Plomb	Kilogramme	10.13	10.23	1%
Zinc	Kilogramme	5.07	5.12	1%
Chrome	Kilogramme	20.26	20.46	1%
Cuivre	Kilogramme	5.07	5.12	1%
Nickel	Kilogramme	101.3	102.31	1%
Cadmium	Kilogramme	506.52	511.59	1%
Vanadium	Kilogramme	5.07	5.12	1%



Les nouveaux tarifs et documents associés sont disponibles sur le site des services des douanes

[www.douane.gouv.fr/articles/a11847-taxe-generale-sur-les-activites-polluantes-tgap](http://www.douane.gouv.fr/articles/a11847-taxe-generale-sur-les-activites-polluantes-tgap)

L'ensemble des redevables de la TGAP, doivent télédéclarer et télérégler cette taxe : il est impératif de demander l'adhésion et l'habilitation aux téléprocédures TGAP et Télépaiement sur le portail [pro.douane.gouv.fr](http://pro.douane.gouv.fr)